

C-215. Je n'ai pas l'intention d'attaquer le ministre, pour qui j'ai toujours eu la plus grande estime. Toutefois, je crois que l'honorable représentant a été mal conseillé à cet égard.

Nous savons tous que, depuis l'avènement du gouvernement actuel, le premier ministre (M. Pearson) a dû à quelques reprises aider d'autres ministres à sortir du pétrin où ils s'étaient eux-mêmes mis. Comme nous n'avons plus entendu parler d'eux, il a sans doute très bien réussi. Toutefois, je crains que le ministre se soit mis dans le pétrin lui aussi; je trouve cela regrettable, car je ne crois pas qu'il l'aurait fait de sa propre initiative. Je pense qu'il a dû avoir de l'aide d'une source inconnue et, en y pensant bien, on peut même voir une certaine intervention pickersgillienne. Le ministre a peut-être été dupé par son collègue qui faisait alors fonction de premier ministre suppléant. Je n'affirme pas que les choses se sont passées ainsi, mais cela ne m'étonnerait pas. Les choses ne vont pas tellement bien avec le premier ministre actuel, mais je prie le ciel que nous n'ayons jamais le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) comme premier ministre.

Le ministre a dit aujourd'hui que M. Claude Jodoin était opposé à une mesure visant l'arbitrage obligatoire, que le syndicat n'était pas d'accord pour ce qui est d'un commissaire ou d'une mesure obligatoire. Il a aussi dit, en réponse à des questions, je pense, qu'un accord avait été rédigé par le sous-ministre du Travail. Voilà donc que le gouvernement rédige pour ainsi dire un accord, du moins d'après ce qu'on m'a dit. Puis quelqu'un a dit à la Fédération des armateurs: «Écoutez, consentez à cela et nous veillerons à ce qu'une mesure législative soit présentée, et tout sera parfait pour la Fédération des armateurs».

A quoi correspond cette mesure législative, monsieur l'Orateur? Le député d'Ontario (M. Starr) et le représentant d'York-Sud (M. Lewis) ont expliqué la situation exceptionnellement bien et ont saisi la Chambre de cette affaire; je n'ai donc pas l'intention de rappeler les dates, les télégrammes ou les lettres pour indiquer tout ce qui a été dit ou ne l'a pas été. Il faut féliciter ces deux députés d'avoir dénoncé les points faibles de cette mesure législative inique et pernicieuse, car c'est ainsi que je la vois. Je ne peux justifier qu'un arbitrage ait un caractère obligatoire. Je ne suis pas et ne serai jamais en faveur d'un tel mode d'arbitrage, et je voterai contre la mesure.

[M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria).]

Comme l'ont très bien dit les députés dont je viens de parler, cette mesure législative constitue de l'arbitrage obligatoire dans sa forme la plus extrême et la plus mauvaise. Comme l'ont dit d'autres députés, elle donnera force de loi à des recommandations qui n'ont même pas été formulées. Savons-nous ce que proposera le commissaire?

Supposons, monsieur l'Orateur, que nous approuvions ce projet de loi et que le commissaire décide dans son rapport qu'à l'avenir, on n'emploiera plus que des travailleurs libéraux sur les quais. Cela pourrait arriver. C'est une supposition qui n'est pas moins plausible qu'une autre. Nous ne savons pas ce que le commissaire recommandera. Le projet de loi demande au Parlement de donner force de loi au rapport du commissaire. C'est placer le commissaire dans une position invraisemblable, parce que toute recommandation qu'il formulera aura automatiquement force de loi.

En ce qui concerne la position du gouvernement, je prétends que les vis-à-vis se sont entendus avec la société pour lui garantir qu'une mesure législative serait adoptée pour réduire les équipes de travail. Le ministre a admis dans son discours que c'était là une des conditions. Mais l'entente n'a pas été...

**L'hon. M. Nicholson:** Le député me permettrait-il une question? A quel moment de mon discours ai-je dit cela? Ne serait-il pas plus équitable de dire que l'on pourrait procéder à une réduction des équipes?

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Je remercie le ministre de cette correction. On peut présumer que c'est ce qui se produira. Le ministre a dit «que l'on pourrait procéder,» mais je laisse aux députés et aux intéressés le soin de tirer leurs propres conclusions.

Cette entente n'a pas été complètement expliquée aux syndiqués. Nous avons, en annexe au hansard, les copies des télégrammes, des déclarations et le reste que j'ai déjà mentionnés. Ces documents révèlent que le syndicat s'opposait catégoriquement à l'arbitrage obligatoire. Le salariat s'oppose à l'arbitrage obligatoire, et à juste titre. Si nous, députés, avons quelque sollicitude envers les ouvriers, nous devrions nous opposer à l'arbitrage obligatoire.

Cette mesure établit l'arbitrage obligatoire. La compagnie a dicté les termes au gouvernement et le gouvernement demande au Parlement de les ratifier sans protester comme l'a dit un autre député. C'est une mauvaise mesure. C'est une mesure sordide, mesquine, vulgaire; pas vulgaire pour les ouvriers eux-mêmes, car elle leur coûtera cher.